

Règlement annexé à l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
PARTIE 1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES	7
Chapitre 1.1 Champ d'application et applicabilité	
1.1.1 Structure.....	7
1.1.2 Champ d'application	7
1.1.3 Exemptions	8
1.1.4 Applicabilité d'autres règlements	11
Chapitre 1.2 Définitions et unités de mesure	
1.2.1 Définitions	13
1.2.2 Unités de mesure.....	45
Chapitre 1.3 Formation des personnes intervenant dans le transport des marchandises dangereuses	
1.3.1 Champ d'application	47
1.3.2 Nature de la formation	47
1.3.3 Documentation.....	48
Chapitre 1.4 Obligations de sécurité des intervenants	
1.4.1 Mesures générales de sécurité.....	48
1.4.2 Obligations des principaux intervenants	49
1.4.3 Obligations des autres intervenants.....	51
Chapitre 1.5 Règles spéciales, dérogations	
1.5.1 Accords bilatéraux et multilatéraux	54
1.5.2 Autorisations spéciales relatives au transport en bateaux-citernes.....	54
1.5.3 Équivalences et dérogations (paragraphe 3 de l'article 7 de l'ADN).....	55
Chapitre 1.6 Mesures transitoires	
1.6.1 Généralités	56
1.6.2 Récipients à pression et récipients pour la classe 2.....	57
1.6.3 Citernes fixes (véhicules-citernes et wagons-citernes), citernes démontables/amovibles, véhicules-batteries et wagons-batteries	57
1.6.4 Conteneurs-citernes, citernes mobiles et CGEM	57
1.6.5 Véhicules	57
1.6.6 Classe 7	58
1.6.7 Dispositions transitoires relatives aux bateaux	58

Chapitre 1.7	Dispositions générales concernant la classe 7	
1.7.1	Champ d'application	86
1.7.2	Programme de protection radiologique.....	87
1.7.3	Assurance de la qualité	88
1.7.4	Arrangement spécial	89
1.7.5	Matière radioactive ayant d'autres propriétés dangereuses	89
1.7.6	Non-respect	89
Chapitre 1.8	Mesures de contrôle et autres mesures de soutien visant à l'observation des prescriptions de sécurité	
1.8.1	Contrôle de l'observation des prescriptions	90
1.8.2	Entraide administrative lors du contrôle d'un bateau étranger	91
1.8.3	Conseiller à la sécurité	91
1.8.4	Liste des autorités compétentes et organismes désignés par elles	97
1.8.5	Déclaration des événements impliquant des marchandises dangereuses	98
Chapitre 1.9	Restrictions de transport par les autorités compétentes	102
Chapitre 1.10	Dispositions concernant la sûreté	
1.10.1	Dispositions générales	102
1.10.2	Formation en matière de sûreté	103
1.10.3	Dispositions concernant les marchandises dangereuses à haut risque.....	103
Chapitres 1.11 à 1.14	(Réservés).....	106
Chapitre 1.15	Agrément des sociétés de classification	
1.15.1	Généralités	106
1.15.2	Procédure d'agrément des sociétés de classification	106
1.15.3	Conditions et critères à remplir par les sociétés de classification aux fins d'agrément	107
1.15.4	Obligations des sociétés de classification recommandées	108
Chapitre 1.16	Procédure de délivrance du certificat d'agrément	
1.16.1	Certificats d'agrément.....	108
1.16.2	Délivrance et reconnaissance des certificats d'agrément	109
1.16.3	Procédure de la visite	110
1.16.4	Organisme de visite.....	110
1.16.5	Demande de délivrance d'un certificat d'agrément	110
1.16.6	Modifications au certificat d'agrément.....	110
1.16.7	Présentation du bateau à la visite	111
1.16.8	Première visite	111
1.16.9	Visite spéciale	111
1.16.10	Visite périodique et renouvellement du certificat d'agrément.....	111
1.16.11	Prolongation du certificat d'agrément sans visite.....	111
1.16.12	Visite d'office	112
1.16.13	Rétention et restitution du certificat d'agrément	112
1.16.14	Duplicata	113
1.16.15	Registre des certificats d'agrément.....	113

PARTIE 2	CLASSIFICATION	114
Chapitre 2.1	Dispositions générales	
2.1.1	Introduction.....	114
2.1.2	Principes de la classification.....	115
2.1.3	Classification des matières, y compris solutions et mélanges (tels que préparations et déchets), non nommément mentionnées	116
2.1.4	Classement des échantillons	122
Chapitre 2.2	Dispositions particulières aux diverses classes	
2.2.1	Classe 1 Matières et objets explosibles.....	123
2.2.2	Classe 2 Gaz.....	153
2.2.3	Classe 3 Liquides inflammables	163
2.2.41	Classe 4.1 Matières solides inflammables, matières auto-réactives et matières solides explosibles désensibilisées	169
2.2.42	Classe 4.2 Matières sujettes à l'inflammation spontanée.....	182
2.2.43	Classe 4.3 Matières, qui au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables	186
2.2.51	Classe 5.1 Matières comburantes.....	190
2.2.52	Classe 5.2 Peroxydes organiques.....	195
2.2.61	Classe 6.1 Matières toxiques.....	209
2.2.62	Classe 6.2 Matières infectieuses	222
2.2.7	Classe 7 Matières radioactives.....	229
2.2.8	Classe 8 Matières corrosives.....	257
2.2.9	Classe 9 Matières et objets dangereux divers	263
Chapitre 2.3	Méthodes d'épreuve	
2.3.0	Généralités	271
2.3.1	Épreuve d'exsudation des explosifs de mine (de sautage) de type A.....	271
2.3.2	Épreuves relatives aux mélanges nitrés de cellulose de la classe 4.1	273
2.3.3	Épreuves relatives aux liquides inflammables des classes 3, 6.1 et 8.....	274
2.3.4	Épreuve pour déterminer la fluidité	276
2.3.5	Classification des matières organométalliques dans les classes 4.2 et 4.3	279
Chapitre 2.4	Critères relatifs aux matières dangereuses pour l'environnement aquatique	
2.4.1	Définitions générales	281
2.4.2	Définitions et données nécessaires.....	281
2.4.3	Catégories et critères de classification des substances.....	283
2.4.4	Catégories et critères de classification des mélanges.....	284
PARTIE 3	LISTE DES MARCHANDISES DANGEREUSES, DISPOSITIONS SPÉCIALES ET EXEMPTIONS RELATIVES AUX QUANTITÉS LIMITÉES ET AUX QUANTITÉS EXCEPTÉES	292
Chapitre 3.1	Généralités	
3.1.1	Introduction.....	292
3.1.2	Désignation officielle de transport.....	292

Chapitre 3.2	Liste des marchandises dangereuses	
3.2.1	Tableau A : Liste des marchandises dangereuses par ordre numérique	295
3.2.2	Tableau B : Liste des marchandises dangereuses par ordre alphabétique	480
3.2.3	Tableau C : Liste des marchandises dangereuses admises au transport en bateaux-citernes par ordre numérique	543
3.2.4	Modalités d'application de la section 1.5.2 relative aux autorisations spéciales relatives au transport en bateaux-citernes	622
Chapitre 3.3	Dispositions spéciales applicables à une matière ou à un objet particuliers	638
Chapitre 3.4	Marchandises dangereuses emballées en quantités limitées	673
Chapitre 3.5	Marchandises dangereuses emballées en quantités exceptées	677
PARTIE 4	DISPOSITIONS RELATIVES À L'UTILISATION DES EMBALLAGES, DES CITERNES ET ENGINS DE TRANSPORT POUR VRAC.....	681
Chapitre 4.1	Dispositions générales	681
PARTIE 5	PROCÉDURES D'EXPÉDITION	683
Chapitre 5.1	Dispositions générales	
5.1.1	Application et dispositions générales.....	683
5.1.2	Emploi de suremballages	683
5.1.3	Emballages (y compris les GRV et les grands emballages), citernes, véhicules pour vrac, wagons pour vrac et conteneurs pour vrac, vides, non nettoyés.....	684
5.1.4	Emballage en commun.....	684
5.1.5	Dispositions générales relatives à la classe 7	684
Chapitre 5.2	Marquage et étiquetage	
5.2.1	Marquage des colis	690
5.2.2	Étiquetage des colis.....	695
Chapitre 5.3	Placardage et signalisation orange des conteneurs, CGEM, conteneurs-citernes, citernes mobiles, véhicules et wagons	
5.3.1	Placardage	702
5.3.2	Signalisation orange	705
5.3.3	Marque pour les matières transportées à chaud	712
5.3.4	Signalisation en cas de transport dans une chaîne de transport comportant un parcours maritime	712
5.3.5	(Réservé)	714
5.3.6	Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	714

Chapitre 5.4	Documentation	
5.4.1	Document de transport pour les marchandises dangereuses et informations y afférentes	714
5.4.2	Certificat d'empotage du conteneur	725
5.4.3	Consignes écrites	726
5.4.4	Exemple de formule-cadre pour le transport multimodal de marchandises dangereuses	730
Chapitre 5.5	Dispositions spéciales	
5.5.1	<i>(Supprimé)</i>	
5.5.2	Dispositions spéciales relatives aux véhicules, wagons, conteneurs et citernes ayant subi un traitement de fumigation	733
PARTIE 6	PRESCRIPTIONS RELATIVES À LA CONSTRUCTION DES EMBALLAGES (Y COMPRIS GRV ET GRANDS EMBALLAGES), DES CITERNES ET ENGINS DE TRANSPORT POUR VRAC ET AUX ÉPREUVES QU'ILS DOIVENT SUBIR.....	734
PARTIE 7	PRESCRIPTIONS RELATIVES AU CHARGEMENT, AU TRANSPORT, AU DÉCHARGEMENT ET À LA MANUTENTION DE LA CARGAISON.....	736
Chapitre 7.1	Bateaux à cargaison sèche	
7.1.0	Prescriptions générales.....	736
7.1.1	Manière de transporter les marchandises	736
7.1.2	Prescriptions applicables aux bateaux.....	737
7.1.3	Prescriptions générales de service.....	738
7.1.4	Prescriptions supplémentaires relatives au chargement, au transport, au déchargement et à la manutention de la cargaison	742
7.1.5	Prescriptions supplémentaires relatives à la navigation des bateaux	758
7.1.6	Prescriptions supplémentaires	761
Chapitre 7.2	Bateaux-citernes	
7.2.0	Prescriptions générales.....	765
7.2.1	Manière de transporter les marchandises	765
7.2.2	Prescriptions applicables aux bateaux.....	766
7.2.3	Prescriptions générales de service.....	768
7.2.4	Prescriptions supplémentaires relatives au chargement, au transport, au déchargement et à la manutention de la cargaison	775
7.2.5	Prescriptions supplémentaires relatives à la navigation du bateau	785
PARTIE 8	PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX ÉQUIPAGES, À L'ÉQUIPEMENT, AUX OPÉRATIONS ET À LA DOCUMENTATION	788
Chapitre 8.1	Prescriptions générales applicables aux bateaux et à l'équipement	
8.1.1	<i>(Réserve)</i>	
8.1.2	Documents	788
8.1.3	<i>(Réserve)</i>	
8.1.4	Dispositifs d'extinction d'incendie	791
8.1.5	Équipement spécial	791

8.1.6	Vérification et inspection du matériel	791
8.1.7	Installations électriques	792
8.1.8	Certificat d'agrément	792
8.1.9	Certificat d'agrément provisoire	793
8.1.10	Cahier de chargement	794
8.1.11	Document d'enregistrement d'opérations pendant le transport relatives au transport du No ONU 1203	794
Chapitre 8.2	Prescriptions relatives à la formation	
8.2.1	Prescriptions générales relatives à la formation des experts	794
8.2.2	Prescriptions particulières relatives à la formation des experts	796
Chapitre 8.3	Prescriptions diverses à observer par l'équipage du bateau	
8.3.1	Personnes autorisées à bord	805
8.3.2	Lampes portatives	806
8.3.3	Accès à bord	806
8.3.4	Interdiction de fumer, de feu et de lumière non protégée	806
8.3.5	Dangers causés par des travaux à bord	806
Chapitre 8.4	<i>(Réservé)</i>	807
Chapitre 8.5	<i>(Réservé)</i>	807
Chapitre 8.6	Documents	
8.6.1	Certificat d'agrément	808
8.6.2	Attestation relative aux connaissances particulières de l'ADN selon 8.2.1.3, 8.2.1.5 ou 8.2.1.7	817
8.6.3	Liste de contrôle ADN	818
8.6.4	Remise de quantités restantes et système d'assèchement supplémentaire	823
PARTIE 9	RÈGLES DE CONSTRUCTION	826
Chapitre 9.1	Règles de construction des bateaux à cargaison sèche	
9.1.0	Règles de construction applicables aux bateaux à cargaison sèche	826
Chapitre 9.2	Règles de construction applicables aux navires de mer qui sont conformes aux prescriptions de la Convention SOLAS 74, chapitre II-2, règle 19 ou SOLAS 74, chapitre II-2, règle 54	842
Chapitre 9.3	Règles de construction des bateaux-citernes	
9.3.1	Règles de construction des bateaux-citernes du type G	847
9.3.2	Règles de construction des bateaux-citernes du type C	878
9.3.3	Règles de construction des bateaux-citernes du type N	915
9.3.4	Variantes de construction	952